



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON
300, rue Saint-Patrice, tél : 450-454-4959
Sherrington, Québec, J0L 2N0 fax : 450-454-5677
Courriel : info@st-patrice-sherrington.com

INFO MUNICIPALE MAI 2015



JOYEUSE FÊTE DES MÈRES



🌟 Fête Nationale 2015 🌟

Veillez prendre note que les festivités de la Fête nationale (St-Jean-Baptiste) se tiendront le samedi 20 juin à Sherrington. Parade, chansonnier, feux d'artifice, kiosques, jeux gonflables et plus, seront à l'horaire. Vous aurez plus d'information sur l'organisation de la journée dans l'info-municipal de juin et sur le site de la municipalité : <http://www.st-patrice-sherrington.com>

Si vous voulez commanditer cet événement très apprécié et très achalandé, veuillez communiquer avec la municipalité au 450-454-4959. Nous vous invitons également à communiquer avec nous afin d'être bénévole ou encore pour participer à la parade : chars allégoriques, animation Inscrivez la date à votre agenda!! Au plaisir de vous retrouver à cette belle fête!

Le Comité de la St-Jean



Ayant le souci de développer sa communauté, La **Caravane des Cultures**, une initiative du CLD des Jardins-de-Napierville, est un marché mobile qui a comme objectif d'offrir aux ménages de la MRC les services et informations que voici : **Vente** de fruits et légumes produits localement à prix abordable, dont certains de deuxième catégorie (déclassés sur des critères de format); **Sensibilisation** à la saine alimentation et à l'achat local; **Démonstration** des

bienfaits de la consommation de fruits et légumes; **HORAIRE ET EMPLACEMENT** Tous les **samedis de 13h à 15h** à partir du 23 mai 2015 jusqu'à la fin d'octobre au stationnement de la **Vieille Caserne**, 234, rue St-Patrice. Nous acceptons les cartes de débits et crédits **Devenez bénévole** en offrant votre aide à la préparation de la Caravane et au service à la clientèle. **Pour information contacter : Louise Coullée Tél. : (450) 245-7289 poste 204 Cel. : (514) 603-1557 caravanedescultures@outlook.com**

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL*****

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du 11 mai au 18 mai inclusivement. Nous serons de retour le 19 mai.

CLUB DE COURSE ET CLUB DE MARCHÉ **Nouveau!**



Où : Stationnement du centre communautaire, Quand : Tous les samedis matins
À quelle heure : 10 h, Début : Deuxième samedi de mai, Avec qui : Les membres du **Comité des loisirs!** Nous vous invitons donc à vous joindre à nous pour le plaisir de bouger ensemble. Vous pouvez venir courir 1,2,3 ou 10 kilomètres ou marcher 1,2,3 ou 10 kilomètres. À la fin de la saison, c'est-à-dire, samedi le 29 août, il y aura une course officielle de 5 km ou 10 km et une marche de 5 km.

Les participants coureurs recevront une médaille et les marcheurs, un certificat. Vous êtes tous les bienvenus, peu importe votre âge jeunes, adolescents, mamans avec poussette ou plus âgés; l'important est de bouger ensemble.

Pour plus d'informations, appelez **Josée Lalancette au 514 467 6935.**

BALLE MOLLE MIXTE **Nouveau!**

Une nouvelle activité aura lieu à Sherrington, il s'agit de la balle molle mixte. Les inscriptions auront lieu le **14 mai à 19 h 00** au local du **Comité des loisirs** (234, rue des Loisirs). C'est une activité qui s'adresse au 15 ans et plus, elle est au coût de 50\$/personne. Pour information : **Éric Riel 514-829-3287.**

ATELIERS DE BASEBALL À SHERRINGTON

Dès la mi-mai, des ateliers de baseball parent-enfant pour les 4-7 ans et des ateliers jumelés à des parties de baseball pour les 8-11 ans seront offerts les vendredi soir, à 18h30 pour les 4-7 ans et à 20h pour les 8-11 ans au parc de baseball de Sherrington. Venez vous amuser et développer vos habiletés à lancer, attraper, frapper et courir. Contactez-nous dès maintenant pour réserver vos places: baseballsherrington@yahoo.ca ou au 514-717-8430

COURS DE TENNIS **Nouveau!**



Cours de tennis pour les jeunes de 8 à 12 ans. Samedi les 30 mai, 6, 13, 20 et 27 juin de 8h30 à 10h aux terrains de tennis situé près du Centre Multi-Récréatif. Coûts pour les 5 samedis = 5\$ par enfant. L'argent ramassé va entièrement au Comité des loisirs. Vous pouvez emprunter une raquette gratuitement sur place. S'il pleut, les cours auront lieu dans l'aréna. Vous devez vous inscrire car il y a que **16 places**.
Tél : 450-454-4959 Daniel Lussier pour le Comité des loisirs

LES AINÉS DE SHERRINGTON

Pour informations contacter Mme Georgette Couture au 450-454-2001.

Horaire de Mai

Samedi 2 mai :	Soirée Folklorique à 19 heures
Nouveau! Tous les Lundis 4, 11, 18 et 25 mai :	Cartes, jeux et exercice à 19 heures
Tous les Mardis 5, 12 et 19 mai :	Cartes et Bingo à 13 heures
Tous les Jeudis 7, 14 et 21 mai :	Whist militaire à 13 heures
Samedi 16 mai :	Sortie – Victoire de l'Amour
Dimanche 24 mai :	Dîner de clôture

Billet en vente pour Acti Vie Jardin qui se tiendra à St-Édouard le 11 août. Les billets sont en vente auprès de la direction de l'âge d'or au cout de 5.00\$.

L'âge d'or sera en vacances du 24 mai jusqu'à l'automne. Merci de votre belle participation à nos activités durant toute la saison. Bonne Vacances! Nous serons de retour avec notre épluchette de blé d'inde le 25 août à 13 heures.

KARATÉ

Les cours se tiennent dans le Centre communautaire Louis-Georges-Lamoureux les Lundis, les Mardis et les Jeudis. *Pour informations : Carol Lafrance au 450-454-2173.*

REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS DE LOISIR

La municipalité **REMBOURSE** les frais d'inscription pour chaque enfant résident de Sherrington de **17 ans et moins** inscrit à une activité de loisirs non spécifiquement dispensée par la municipalité et d'une durée de **8 semaines et plus**, sur présentation d'un reçu jusqu'à un maximum de 30 \$ par année.

L'ENVIRONNEMENT VOUS TIENT À CŒUR?

Joignez-vous à Citoyens en Action pour la Protection de l'Environnement (CAPE) des Jardins-de-Napierville.

Notre mission : Veiller à protéger les milieux naturels de notre MRC.

Exigence : Habiter sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville.
Assister aux rencontres du CAPE et participer aux interventions.

Pour plus d'information, contactez-nous : prodjanib@hotmail.com

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

UNE NAISSANCE UN LIVRE

Vous êtes parent d'un enfant d'un an ou moins? Abonnez-le à la bibliothèque municipale et recevez une trousse de bébé-lecteur contenant un livre Toupie et Binou, un Magazine Enfants Québec et d'autres belles surprises! Offrez à votre enfant le plus beau des cadeaux: le goût des livres et de la lecture!

SACS À DOS "JOUONS ENSEMBLE"

La bibliothèque vous offre également de belles valises remplies de jeux éducatifs adaptés aux enfants de 0 à 7 ans. Le prêt d'une valise à la fois par famille est d'une durée de 3 semaines.

SURPRISES POUR LES ENFANTS DE 3 ANS

À tous les petits qui auront **3 ans en 2015**, la bibliothèque offrira des surprises. Le mois de l'anniversaire de l'enfant, présentez-vous à la bibliothèque avec l'enfant et une preuve de sa fête, et un cadeau lui sera offert

UN RAPPEL POUR TOUS

Nous demandons à tous nos abonnés de nous prévenir au plus tôt si un livre est déchiré, taché, décollé ou autrement abîmé. S'il vous plaît, **ne pas** le réparer vous-même. Nous avons du matériel spécialisé que nous utilisons pour la réparation des livres selon les normes du CRSBP.

HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

MARDI : 15 h à 18 h JEUDI : 18 h à 21 h SAMEDI : 10 h à 12 h

CALENDRIER MUNICIPAL

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL	Lundi au Mercredi	8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 30
	Jeudi	8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 00 à 18 h 30

SÉANCES DU CONSEIL 2015

Lundi	1 ^{er} juin	19h00	Lundi	2 novembre	19h00
Lundi	6 juillet	19h00	Lundi	7 décembre	19h00
Lundi	14 septembre	19h00			
Lundi	5 octobre	19h00			

URBANISME & TRAVAUX PUBLICS

RENDEZ-VOUS AVEC L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Les rendez-vous avec l'Inspecteur municipal, M. Sylvain Boucher, se tiennent **MARDI** de chaque semaine. Vous pouvez prendre rendez-vous **À L'AVANCE** en communiquant avec la municipalité au **450-454-4959** ou au info@st-patrice-sherrington.com

ÉLAGAGE

Les premières activités d'élagage se tiendront dans la semaine du 15 juin afin d'être prêt pour la Fête Nationale.

DISTRIBUTION D'ARBRES

Fournis gratuitement par les 4H. Comme par les années passées, la distribution se fera le 16 mai au 300, rue Saint-Patrice (Hôtel de ville) de 8 :00 à 12 :00. Essences d'arbres variées!

VENTES DE GARAGE - RÈGLEMENT

Selon le règlement de zonage, il est autorisé de réaliser de son lieu de résidence deux ventes de garage par année. Un délai minimum de 60 jours doit être prévu entre les deux ventes de garage. Chaque vente de garage ne peut se dérouler sur plus de deux jours consécutifs, entre le 15 avril et le 15 octobre. Les objets vendus doivent être la propriété de la personne effectuant la vente de garage. La vente doit être effectuée sur l'emplacement du bâtiment résidentiel du requérant.

CHIEN – LICENCE

Selon le règlement relatif aux chiens, tout propriétaire d'un chien (gros ou petit) **doit se procurer une licence pour chaque chien qu'il possède**. Le paiement de la licence peut se faire directement à Mme Isabelle Robert, responsable de l'application du règlement, lors de sa visite chez vous. Autrement, veuillez vous adresser à la municipalité. Attention, les paiements effectués par chèque sont à l'ordre de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington.

INFORMATIONS AUX CITOYENS

MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR



Nous sommes très fiers qu'une de nos citoyennes, Mme Georgette Couture, obtienne la médaille du Lieutenant-Gouverneur pour son implication remarquable dans sa communauté. Mme Couture est présidente de l'âge d'or depuis quelques années et elle organise plusieurs activités, toujours bien accompagnée par ses membres du conseil d'administration. La remise est ce samedi 9 mai à Châteauguay. Félicitations!

Daniel Lussier, Maire

LIVRE DU 150^E ANNIVERSAIRE

Il ne reste que quelques exemplaires du livre du 150^e anniversaire de Saint-Patrice-de-Sherrington. Ils vous sont offerts au coût de 40.00\$.

AVIS IMPORTANT - DEMANDE DE PERMIS DE BRULAGE POUR 2015

La responsabilité des émissions de permis de brûlage a été transférée au Service de sécurité incendie de Sherrington. Veuillez prendre note de la nouvelle procédure pour l'obtention d'un permis de brûlage. Vous devez vous présenter aux bureaux municipaux ou communiquer sur les heures ouvrables au 450-454-4959 pour faire la demande d'un permis de brûlage. De plus, vous devez faire **une nouvelle demande pour chaque mise à feu. La tarification est la même que dans les années passées, c'est-à-dire qu'il n'est pas exigé de payer à chaque mise à feu.**

PRÉVENTION INCENDIE

Durant le mois de mai, la prévention résidentielle se poursuit dans les rues du village. Nous vous demandons de prendre connaissance du dépliant qui vous a été remis par les préventionnistes. Il y est indiqué que seul les pompiers du Service de prévention incendie de Sherrington sont habilités à passer faire de la prévention dans le secteur. Ils doivent s'identifier auprès de vous.

LA COLLECTE DES ORDURES : OÙ ? QUAND ? QUOI ? COMMENT ?

Où ? Les matières résiduelles doivent être placées à proximité de votre résidence en bordure de rue ou en bordure du trottoir. Elles doivent être disposées de manière à ne pas nuire au déneigement, à l'épandage d'abrasifs, à la circulation des piétons ou aux personnes à mobilité réduite. En hiver, vos matières résiduelles doivent être déposées dans des endroits dégagés afin d'en permettre le ramassage aisément. Si vous possédez un bac roulant, les roues et les poignées du bac doivent être du côté de votre résidence. Une distance minimale de 60 cm (2 pieds) doit séparer le bac roulant de tout autre objet (bac de récupération, conteneur, banc de neige, voiture, etc.), et ce, de tous les côtés du bac.

Quand ? Il est important de déposer vos déchets avant 7 :00 le matin ou la veille de la collecte.

Lors des jours fériés, les collectes sont effectuées comme à l'habitude, à moins d'avis contraire.

Quoi ? Types de contenants acceptés :

- Poubelle fermée et étanche, d'une capacité maximale de 100 litres, munie de poignées extérieures et d'un couvercle dont l'ouverture correspond au plus grand diamètre du contenant. Le poids maximal est de 25 kilogrammes.
- Sac de plastique résistant et bien attaché d'un poids maximal de 25 kilogrammes.
- Bac roulant d'une couleur autre que bleue d'un maximum de 360 litres possédant une prise de type européenne et pouvant résister à une prise mécanisée latérale.

Déposez seulement les ordures ménagères non récupérables et les encombrants tels que mobilier, tapis et appareil ménager ne contenant pas d'halocarbures (matériel réfrigérant). Pour des questions de sécurité, veuillez enlever les portes des appareils électroménagers.

Les matériaux de construction et les résidus dangereux ne sont pas acceptés.

Comment ? Attacher les tapis, les branches et tous autres objets de même nature. Les branches doivent avoir un diamètre inférieur à 5 cm et être ficelées en ballot. Les ballots de plus de 2 m. de long ou d'un diamètre de plus de 40 cm ne seront pas ramassés. En cas de doutes n'hésitez pas à communiquer avec votre municipalité au 450-454-4959 ou au info@st-patrice-sherrington.com

OPÉRATION DE VACCINATION DU 27 AVRIL AU 8 MAI



Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs mènera, du 27 avril au 8 mai 2015, une opération de vaccination en Montérégie et en Estrie. Ainsi, des équipes du Ministère, clairement identifiées, se déplaceront à bord de camionnettes dans les secteurs boisés et dans certaines zones urbanisées de votre municipalité. Nos techniciens épandront à la main les appâts vaccinaux dans les lieux où ces animaux sont susceptibles de les trouver. Les appâts ont l'apparence de gros raviolis vert olive, tel qu'il est illustré ci-contre.

Consignes importantes à transmettre aux citoyens

Pour assurer le succès de l'opération, les citoyens de votre municipalité doivent :

- éviter de manipuler les appâts vaccinaux : ils sont destinés aux animaux sauvages, bien qu'ils soient sécuritaires pour les personnes, les animaux domestiques et l'environnement;
- ne pas capturer les animaux sauvages (ratons laveurs, mouffettes, renards ainsi que tout autre mammifère) pour les déplacer ailleurs. Dans l'éventualité où un animal serait atteint de la rage, le déplacer risquerait de propager la maladie dans d'autres régions;
- jeter aux poubelles tout appât vaccinal trouvé dans un lieu public. Il est recommandé de porter des gants pour le manipuler et, si son contenu s'est répandu, d'éviter d'entrer en contact avec le liquide vaccinal en utilisant des outils pour le placer dans un contenant étanche, tel un sac de plastique. Il faut toujours se laver les mains après les manipulations;
- en cas de contact avec un appât perforé ou brisé, composer le numéro qui apparaît sur l'appât ou le **811** pour joindre le service Info-Santé.

En tout temps, il leur est aussi conseillé :

- de ne jamais approcher les animaux inconnus, qu'ils soient domestiques ou sauvages;
- de faire vacciner contre la rage les animaux qui vont à l'extérieur, notamment les chats et les chiens;
- de ranger les poubelles extérieures hors de la portée des animaux;
- en cas de morsure ou de contact avec la salive d'un animal inconnu, de nettoyer la plaie, même si elle est en apparence mineure, avec de l'eau et du savon pendant 10 minutes et de communiquer le plus rapidement possible avec Info-Santé au 811 afin d'assurer un suivi médical adéquat en cas de besoin;
- de consulter un vétérinaire en cas de morsure ou de contact entre son animal de compagnie et un animal sauvage.

Appel à la collaboration des citoyens

Les citoyens de votre municipalité sont invités à **signaler** au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs les ratons laveurs, mouffettes ou renards qui sont désorientés, anormalement agressifs, paralysés ou mort en composant le **1 877 346-6763** ou en remplissant le formulaire de signalement dans le site www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca. Ce site web fournit également divers renseignements sur la rage du raton laveur. Vous pourrez notamment y commander des documents d'information pour distribution à la population. Si vous avez des questions liées à cette opération, n'hésitez pas à communiquer avec M^{me} Marianne Gagnier au 418 627-8694, poste 7422. Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES TERRAINS ET BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET SUPPORT AUX LOISIRS

Poste 40 heures / semaine

DESCRIPTION DE L'EMPLOI

La Municipalité cherche une personne dynamique, organisée, positive et qui veut relever de nouveaux défis dans un esprit de collégialité et de respect.

Relevant du coordonnateur des Travaux publics, la personne titulaire du poste aura notamment à accomplir les tâches suivantes :

Entretien des parcs et bâtiments

- Coupes des pelouses et d'arbustes;
- Entretien des plates-bandes;
- Entretien du jeu d'eau;
- Entretien du terrain de tennis et terrain de balle;
- Travaux dans le Centre Multi-Récréatif;
- Autres tâches connexes.

Assistance voirie :

- Fauchage des herbes hautes près des ponts de la municipalité;
- Entretien des ponceaux;
- Réparations diverses;
- Nettoyage des véhicules;
- Assistance à la réalisation de projet;
- Autres tâches connexes.

EXIGENCES RELIÉES À L'EMPLOI

- Poste subventionné : nous recherchons un(e) étudiant(e) entre 15 et 30 ans;
- Posséder un véhicule automobile et un permis de conduire valide;
- Connaissance des équipements à petits moteurs (tondeuse, scie à chaîne, coupe-herbes, etc.)
- Grande autonomie et sens des responsabilités;
- Capacité de travailler en équipe;
- De l'expérience pertinente, un atout.

CONDITIONS À L'EMPLOI

Le salaire est le salaire minimum. La durée de l'emploi est de 8 semaines en raison de 40 heures par semaine. Date du début de l'emploi : 22 juin 2015.

Si ce poste vous intéresse, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant 12 h 00 le vendredi 15 mai 2015 au rdistasio@st-patrice-sherrington.com.